

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 02/03/2026
Et
Publication ou notification du :
02/03/2026

L'an 2026, le 19 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/02/2026.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusée ayant donné procuration : Mme GRIGNÉ Valérie à Mme OUARDIRHI Roselyne

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOULIN Valérie

2026-09 – Travaux : sanitaires de l'école Gutenberg : avenants

Lot n° 3 : SPBM

L'entreprise SPBM nous a transmis un devis de moins values d'un montant de 936 € TTC pour la suppression de travaux divers mettalerie et un nouveau prix pour le garde corps.

Le nouveau marché est réévalué à **7 011.60 € TTC.**

Lot n° 8 : AS ELEC

Suite à la démolition de l'ancien logement à côté de l'école, il convient de modifier et de réinstaller la fibre. L'entreprise AS ELEC a fourni un avenant d'un montant de 1 095.91 € TTC pour le dévoiement et la fourniture d'un câble depuis l'armoire principale jusqu'au tableau existant du logement.

Le nouveau marché est réévalué à **16 230.27 € TTC.**

Lot n° 9 : PAINEAU TORTEVOIE

Après réflexion avec les enseignants et les agents de la commune, il a été décidé de mettre des sanitaires maternelles pour les plus petits, afin qu'ils évitent de descendre après le restaurant scolaire dans les WC du bas. De ce fait, l'entreprise PAINEAU TORTEVOIE a fourni un avenant au marché d'un montant de 1 095.53 € TTC.

Le nouveau marché est réévalué à **23 458.18 € TTC.**

Lot n° 10 : SARL MELLIER CARRELAGES

L'entreprise MELLIER nous a transmis un devis d'un montant de 393.24 € TTC pour la fourniture et la mise en place d'un siphon de sol non prévu au marché.

Le nouveau marché est réévalué à **19 465.15 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'approuver la demande de Monsieur Le Maire,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les avenants au marché de la construction des sanitaires de l'école Gutenberg,
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/03/2026

Le Maire

Pascal BOURGOIN

